

Informations sur l'Ecole Intercommunale de Recologne (année scolaire 2021-2022)

Notre école Intercommunale est composée de 10 classes avec à la rentrée 238 élèves. Elle comprend **5 villages** : **Burgille** (1 classe), **Franey** (1 classe), **Recologne** (8 classes), **Ruffey le Château** et **Placey**. Nous sommes gérés par la **Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM)**, administrée par Mr Malésieux (Président) et Mr Beuraud (Vice-président avec les compétences scolaire et périscolaire).

HORAIRES

Une semaine de 24h réparties sur 4 jours

Classe : 8h30/12h et 13h40/16h10 lundi mardi jeudi vendredi

Les grilles de l'école de Recologne seront ouvertes à 8h20 (maternelle) et 8h30 (élémentaire), 13h30 (maternelle) et 13h40 (élémentaire) ensuite les élèves iront directement en classe avec passage aux sanitaires (lavage des mains obligatoires). Les grilles seront fermées après la rentrée en classe. Une sonnette est en place à l'entrée de l'école à Recologne.

Cantine : 12h/13h30

Garderie : 7h30/8h20, 16h10/18h30

Direction de l'Ecole (Recologne) : Mr David Boillot (03.81.58.18.52)

Le numéro de téléphone est identique pour joindre les classes de Mmes Echenoz (CE1/CE2) et Véronèse (CE1/CE2).

Les informations importantes seront placées sur le blog de l'école donc nous incitons fortement tous les parents à le consulter régulièrement :

<http://prim-recologne.ac-besancon.fr/>

CIRCONSCRIPTION

BESANCON IV : I.E.N.(Inspectrice de l'Education Nationale) : Madame Guillemin

Adresse : Madame l'IEN de Besançon IV

26, avenue de l'Observatoire

25030 Besançon Cedex

tél : 03 81 65 48 50 (général IA) ou 03 81 65 48 81 (ligne directe)

REPARTITION DES CLASSES 2021/2022

RECOLOGNE : Maternelle (tél : 03.81.58.10.42)

Petite et Moyenne sections Madame ROY

Petite et Moyenne sections Madame GAULARD

Grande section Madame RAMEE

GS et CP Mr BOURDON (téléphone : 09 75 78 63 03)

ATSEM : Madame JEANNINGROS, Madame TISSERAND
et Madame VERIN

RECOLOGNE : Elémentaire : (03.81.58.18.52)

CP/CE1 Mr BOILLOT et Mme PRETOT (lundi, mardi)

CE1/CE2 Madame ECHENOZ

CE1- CE2 Madame VERONESE

CE2/CM1 M. CHAIB (Tél : 09 75 78 63 03)

BURGILLE : CM2 Madame TETON SEGURA (03.81.58.28.26)

FRANEY: CM1-CM2 Mr DUQUET (03.81.58.16.15)

Enseignant remplaçant rattaché à notre école : Mr JEUNE

Petites infos de rentrée

Rencontres Parents/Enseignants

Elles seront confirmées par chaque enseignant.

Jeudi 9/09 à 18h : la classe de GS/CP (M. Bourdon),

Vendredi 10/09 à 18h : les classes de PS/MS et GS (Mmes Roy et Ramée),

Vendredi 17/09 à 18h : la classe de PS/MS (Mme Gaulard),

Mardi 14/09 à 18h : les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 (M. Boillot/Mme Prétot, Mmes Echenoz et Véronèse),

Mardi 21/09 à 18h : les classes de CE2/CM1 à Recologne et de CM2 à Burgille (M. Chaib, Mme Téton-Ségura),

Jeudi 23/09 à 18h : la classe de CM1/CM2 à Franey (M. Duquet)

Coopérative scolaire

Comme l'an passé

16€ par enfant

14€ par enfant si 2 enfants sont scolarisés dans l'école intercommunale.

12€ par enfant si 3 enfants et plus sont scolarisés dans l'école intercommunale.

Elle est à régler par chèque à l'ordre de la **coopérative scolaire** sur chaque site. Elle permet de compléter les subventions allouées par la CCVM (sorties, projets, classes transplantées, spectacles...). Nous vous remercions par avance de votre participation.

Transports scolaires:

Rappel de l'organisation des transports scolaires sur l'école Intercommunale : trois bus en circulation tous les matins, tous les soirs.

- un bus effectuant la liaison Ruffey-Recologne avec une accompagnatrice,
- un bus effectuant la liaison Placey-Burgille avec une accompagnatrice,
- un bus effectuant la liaison Burgille-Recologne **sans accompagnatrice qui ne véhiculera que les élèves d'élémentaire** et précédera le bus venant de Ruffey (d'environ 2 minutes).

Tous les détails peuvent être trouvés sur le site internet du conseil général du Doubs ou à la CCVM.

Vacances scolaires

L'Académie de BESANCON fait partie de la **Zone A**,

1^{ère} période: du **vendredi 22 octobre 2021** après la classe au **lundi 8 novembre 2021** au matin.

2^{ème} période: du **vendredi 17 décembre 2021** après la classe au **lundi 3 janvier 2022** au matin

3^{ème} période : du **vendredi 11 février 2022** après la classe au **lundi 28 février 2022** au matin

4^{ème} période : du **vendredi 15 avril 2022** après la classe au **lundi 2 mai 2022** au matin

5^{ème} période : à partir du **jeudi 7 juillet 2022** après la classe.